

**La
Messagerie
d'Ézanville**

n° 5 / mai 2021



**Concours maisons et balcons fleuris :
embellissez votre ville !**

Tri dans les écoles | Règles du bien-vivre ensemble | Gestion éco-responsable des espaces verts | Union Familiale



Monsieur le Maire, accompagné de l'Adjoint aux Travaux, M. Pollet et du Directeur des Services Techniques, M. Abecassis, s'est rendu en haut de l'échafaudage interne de l'église afin de discuter des travaux de restauration à venir. L'occasion de découvrir les vitraux perchés, en compagnie d'un passionné, M. Lamare.

Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Fin mars, j'ai dû prendre la décision de fermer le groupe scolaire des Bourguignons et c'est avec une grande satisfaction que j'ai accueilli la décision du gouvernement de fermer l'ensemble des écoles élémentaires, des collèges et des lycées quelques jours après. **Cette sage décision a permis de protéger nos enfants, les enseignants ainsi que tous les agents communaux.**

Nous avons malgré cela conservé une partie de l'école des Bourguignons ouverte pour les enfants du personnel soignant, des policiers, des pompiers, etc... Concernant la réouverture de nos structures sportives et culturelles, nous attendons les prochaines annonces gouvernementales.

Lors de mon précédent édito, j'annonçais l'ouverture du raccordement de la Rue de la Fraternité et de la Rue Colbert et je vous confirme que les travaux seront terminés avant l'été mais après consultation, avec les riverains, il s'avère nécessaire de la rendre en circulation à double sens. Tous les dispositifs seront mis en place pour une circulation en toute sécurité.

Je suis tous les jours interpellé par des Ézanvillois sur la présence des gens du voyage sur la ZAC d'Ézanville. Effectivement, le 22 août, nous avons vu 2 groupes du cirque qui faute de représentation, cherchaient en endroit pour se stationner et quelques mois après, nous avons été envahis

par plusieurs vagues de gens du voyage. Les propriétaires du site ont aussitôt tout mis en œuvre pour qu'une évacuation soit effectuée mais les décisions d'expulsions ont été très longues à obtenir, alors qu'une date avait été bloquée par les forces de l'ordre grâce à ma ténacité auprès de la Préfecture, nous avons eu la malheureuse surprise de voir un camion de livraison détruire le portique anti-intrusion. Dès lors l'expulsion prévue a été suspendue.

Nous attendons que les propriétaires lancent les réparations de ce portique pour planifier une nouvelle expulsion. Nous sommes conscients de la gêne sonore pour les riverains et de l'aspect visuel négatif pour notre commune.

Je suis ce dossier de très près. Le projet de réhabilitation suit son cours et je ne suis toujours pas en mesure de vous en dire plus sur l'avancement, mais un véritable travail est en cours depuis ma prise de fonction avec la CAPV et d'autres partenaires. Je suis convaincu que ce travail et l'investissement de tous permettra de proposer des solutions pérennes à ce problème.



**Avec tout mon dévouement,
Eric BATTAGLIA**



ÉVÉNEMENT



Concours maisons et balcons fleuris : fleurissez la Ville !

Prenez part au fleurissement et à l'embellissement de la ville en participant au concours des maisons et balcons fleuris du 3 mai au 4 juin.

Organisé par la Ville, le concours « Maisons et balcons fleuris » est ouvert à tous gratuitement, propriétaires ou locataires, il a pour objectif de récompenser les actions des Ézanvillois menées en faveur du fleurissement et de l'embellissement de la ville.

Le concours comporte 4 catégories, à savoir les maisons, jardins et balcons, terrasses pour lesquelles les décorations florales doivent être visibles de la rue.

L'inscription s'effectue via le bulletin de participation disponible sur ezanville.fr ou en mairie auprès des Services Techniques Municipaux, jusqu'au 4 juin 2021 inclus.

Monsieur le Maire a désigné les membres du jury, celui-ci se compose d'élus municipaux, d'agents des services municipaux, de professionnels et de bénévoles compétents.

La visite du jury aura lieu, une seule et unique fois, après le 18 juin 2021. Le jury sera invité à apprécier les efforts des candidats, après la

visite de tous les inscrits, en prenant en compte l'aspect général, l'entretien, la créativité et la diversité des végétaux utilisés, l'harmonie des couleurs, la pérennité des végétaux et les critères environnementaux : compostage, paillage, plantes peu gourmandes en eau, récupérateur d'eau...

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer un prix d'originalité, par exemple « un coup de cœur », pour une habitation (même non inscrite au concours) présentant un fleurissement remarquable, ou pour encourager une initiative intéressante.

L'ensemble des prix du concours communal sera attribué à l'occasion d'une cérémonie spécifique, courant octobre si les conditions sanitaires le permettent. Tous les participants inscrits se verront offrir un cadeau et seront conviés à la réception de remise des prix quel que soit leur classement.



CONCOURS Maisons et Balcons fleuris

Inscriptions du 3 mai au 4 juin

Règlement et bulletin de participation sur ezanville.fr

Ou en version papier à l'accueil de la mairie

Inscrivez-vous !

Le bulletin d'inscription est disponible à la mairie et sur le site internet www.ezanville.fr

SCOLAIRE
////////////////

Les écoles font le tri !

La Ville s'est engagée dans une démarche écologique en généralisant le geste de tri dans l'ensemble de ses bâtiments communaux, en partenariat avec le SIGIDURS. Après avoir doté les bâtiments communaux non-scolaires de bacs de tri et sensibilisé les agents, c'est au tour des écoles et de leurs élèves de rejoindre le mouvement.



L'objectif est de développer et d'harmoniser la gestion des déchets au sein des structures communales en les dotant de mini-bacs permettant de trier les ordures ménagères et les déchets recyclables. Trier les déchets, c'est faciliter le recyclage, réduire le tonnage en ordures ménagères et donc protéger l'environnement. 11 sites étaient concernés par le projet dont 3 écoles. 3 autres écoles avaient déjà été dotées en 2012 et 2018, ainsi que la Maison de l'Enfance.

77 POUBELLES DE TRI DISTRIBUÉES

Au mois de mars, une dizaine de corbeilles jaunes, environ 30 mini-bacs pour les emballages et papiers et 20 mini-bacs pour les ordures ménagères ont été mis en place, répartis dans les écoles Le Village, Bourguignons et Paul Fort. À ce titre, 3 écoles de la commune, Paul Fort en 2012, Albert Camus et Pierre et Marie Curie en



2018, avaient déjà été dotées en outils de tri et sensibilisées au cours des années précédentes. 15 mini-bacs et 2 corbeilles ont été ajoutés à la dotation déjà réalisée au sein du Groupe scolaire Paul Fort.

Des bacs de collecte « intermédiaires » destinés à la collecte de 180 ou 240L ont également été placés dans certains bâtiments afin de faciliter le vidage des outils de tri. Ce même dispositif a été mis en place au sein des restaurations scolaires.

UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION

Les scolaires étant les premiers acteurs du tri des déchets, il était important pour la commune de poursuivre la sensibilisation des classes afin de rendre les enfants relais de cette action auprès de leurs camarades, mais aussi de leurs parents.

La livraison des outils dans les écoles a donc été accompagnée d'une animation ludique et pédagogique du SIGIDURS pour les élèves de chaque classe. L'occasion d'apprendre à trier, d'inculquer les bons gestes mais également de sensibiliser le jeune public à la prévention et au recyclage des déchets, de l'inciter à produire moins de déchets et de découvrir et comprendre le traitement des déchets ménagers.

En s'engageant dans cette démarche, la Ville espère former ainsi les éco-citoyens de demain.

ACTIV'Été et Été Jeunes : inscriptions

> MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES JUSQU'AU CM1

Les inscriptions à l'Activ'Été (accueils de loisirs estivaux) seront ouvertes à partir du 17 mai. L'inscription peut se faire en ligne en téléchargeant le bulletin d'inscription sur www.ezanville.fr ou sur l'espace familles et en le renvoyant à mde@ezanville.fr.

Le règlement s'effectuera au service régie de la Maison de l'Enfance (6 bis Grande rue) les 26 et 27 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30.

> JEUNESSE (DU CM1 JUSQU'À 16 ANS)

Les inscriptions à l'été Jeunes pour les 10-16 ans s'effectueront à partir du 14 juin au service Jeunesse et Familles, chemin des écoliers. L'inscription peut se faire en ligne en téléchargeant le bulletin d'inscription sur www.ezanville.fr ou sur l'espace familles et en le renvoyant à jeunessefamille.ezanville@orange.fr.

Le règlement s'effectuera au service régie de la Maison de l'Enfance (6 bis Grande rue) les 23 et 24 juin de 8 h 30 à 19 h 30.

Les tarifs sont fixés selon la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2020 et consultables sur ezanville.fr.

Pour la période estivale, il s'agit d'un forfait hebdomadaire pour un accueil à la journée.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter, le service Social Départemental au 01 39 33 58 15.



Bien vivre ensemble : pour une ville calme et propre

Les beaux jours arrivent, l'occasion de vous rappeler quelques règles du bien-vivre ensemble.

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément aux recommandations du Conseil national du bruit, des horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière...) sont définis par le Préfet du Val d'Oise :

- **de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,**
- **de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,**
- **de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.**

QU'APPELLE-T-ON « BRUITS DE VOISINAGE » ?

La notion de bruits de voisinage englobe tous les bruits :

- liés au comportement d'une personne ou d'une chose dont une personne à la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (cris d'animaux, appareils de musique, travaux de bricolage, de jardinage, appareils électroménagers, jeux bruyants, pétards, fêtes...)
- liés à une activité professionnelle, sportive, culturelle ou de loisirs, qui ne nécessite pas une autorisation spéciale
- liés aux chantiers.

QU'EST-CE QUI EST PERMIS ?

Les bruits de voisinage sont par principe interdits, de jour comme de nuit et peuvent être sanctionnés, lorsque, volontaires ou non, ils portent atteinte de manière anormale, à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Sont pris en compte pour déterminer le caractère anormal du bruit, sa durée, sa répétition et/ou son intensité.

Des dérogations peuvent dans certains cas être autorisées par les autorités compétentes. Il n'y a pas de dérogation possible cependant pour les fêtes privées, familiales. Dans ce genre de situation, c'est la bonne entente et le respect mutuel entre voisins qui prévaut.

Dans certaines copropriétés, les règlements peuvent être plus restrictifs que la règle publique. Et en cas de gêne, il faut d'abord tenter d'en parler à son voisin, qui ne se rend peut-être pas compte du bruit qu'il provoque aux alentours.

EN CAS DE DIFFÉREND AVEC UN VOISIN...

La première chose à faire est d'essayer de trouver une solution amiable. N'oubliez pas que si le ton monte, la situation s'aggravera et votre voisin habitera encore à côté de chez vous.

Si la solution amiable n'a pu être trouvée, adressez-lui une lettre recommandée au

sujet du problème que vous rencontrez. Ce n'est qu'en son absence de réponse que vous pourrez alors entamer une procédure en saisissant le tribunal d'instance.

FAITES APPEL AU CONCILIEUR DE JUSTICE !

Pour tenter de le régler à l'amiable, vous pouvez faire appel au conciliateur, bénévole, il est nommé par le premier président de la Cour d'Appel de Paris et rompu, de par ses compétences juridiques, à la négociation pour résoudre les litiges de la vie quotidienne entre particuliers. Pour le saisir, il n'y a aucune formalité spécifique à accomplir et la nature des conflits qui peuvent lui être soumis est d'une grande diversité.

Vous pouvez le consulter en cas de litige avec un voisin, avec une entreprise ou une société commerciale, avec un bailleur ou un locataire (à l'exclusion des conflits familiaux et des litiges avec l'administration).

Vous devez préalablement compléter une fiche de renseignements, disponible sur www.ezanville.fr, lui permettant d'établir votre dossier et lui envoyer par email à conciliateur@domont.fr ou sous pli fermé, avec la mention « Confidentiel », à l'adresse suivante :

Mairie de Domont,
à l'attention du Conciliateur de Justice
47, rue de la mairie - BP 4001
95331 DOMONT Cedex

CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE : RAPPEL DES RÈGLES

La règle de base pour les promenades quotidiennes de votre chien sur la voie publique est de le maintenir en laisse.

Le chien doit connaître les ordres de base pour ne poser aucun problème.

Dans le cas où certains chiens sont considérés comme dangereux (troubles comportementaux par exemple), ils doivent être muselés et tenus en laisse. Ces précautions sont renforcées pour un accompagnateur occasionnel.

Ce rappel est significatif, pour éviter un nouveau drame, tout récemment une petite fille a été mordue par un chien non maîtrisé par une personne majeure, sans aucune intervention ni assistance.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites partout en ville et dans les lieux publics (jardins, parcs, pelouses, trottoirs...). Pour le bien-être de tous, le ramassage des déjections est OBLIGATOIRE.

Pour rappel, la Ville s'est dotée de 2 distributeurs de sacs à déjections canines (rue Gallicher et Place Elluin Devillers) et un nouveau vient d'être installé place de la République.

En cas de non respect, vous vous exposez à une contravention de 35 euros.



ENVIRONNEMENT



Gestion éco-responsable des espaces verts

Dans une dynamique de développement durable, la Ville s'est engagée dans une démarche de gestion éco-responsable des espaces verts. Il s'agit de gérer les espaces verts en milieu urbain en développant la biodiversité par le biais de nouveaux aménagements paysagers et de varier les modes de gestion et d'entretien, allant d'un entretien très suivi à un entretien extensif, c'est-à-dire avec le moins d'interventions possibles.



ECO-PÂTURAGE

Il s'agit de mettre à paître des animaux herbivores pour entretenir et conserver des espaces naturels en état. Ce mode d'entretien possède de nombreux avantages parmi lesquels la réduction des coûts d'entretien (on estime que l'éco-pâturage revient de 25 à 30 % moins cher qu'une tonte motorisée), la réduction du bilan carbone de la Ville, l'absence de nuisances sonores, la création d'espaces de vie paisibles mais encore et surtout la préservation de la biodiversité. Les moutons, un bélier, deux brebis et deux agneaux sont arrivés le 1^{er} avril autour du complexe de la Prairie et y resteront jusqu'au mois de novembre.

FAUCHAGE TARDIF

Le concept consiste à laisser pousser l'herbe sur une parcelle choisie. La fauche est effectuée une fois par an, aux alentours du mois de septembre pour laisser le temps aux plantes de se ressemer et à la faune de terminer sa reproduction. Le fauchage tardif est mis en place autour du collège Aimé Césaire, du bassin de la Justice et du parking square Ile-de-France.

PRAIRIES FLEURIES

La prairie fleurie est un espace paysager semé d'un mélange de plantes possédant

des fleurs de couleurs vives. Ce mélange permet de créer un éco-système dans lequel les oiseaux peuvent se nourrir de graines et d'insectes. Les prairies fleuries de la Ville se trouvent aux abords du parking du cimetière, sur les talus du parking de l'école Paul Fort, Place de la Libération autour du marronnier, sur le rond-point de la Briqueterie et aux abords des ronds-points vers Domont.

PAILLAGE

Pailler, c'est recouvrir la terre nue de matériaux organiques, minéraux (ou plastiques) pour la protéger du gel, des mauvaises herbes... Le paillage végétal offre l'avantage de se décomposer en humus et de laisser se développer des micro-organismes bénéfiques à la terre. Il permet également de conserver l'humidité dans les massifs.

ZÉRO-PHYTO

L'utilisation de produits chimiques a été progressivement abandonnée sur les espaces verts à partir de 2012. Aujourd'hui, la ville n'utilise aucun produit chimique pour l'entretien de ses espaces verts et de ses cimetières.

FLEURISSEMENT ADAPTÉ

11 plantes méditerranéennes telles que des agapanthes, dianthus, agaves, fétuques ou

encore des gauras peu énergivores en eau ont été choisies pour fleurir les sites.

HÔTELS À INSECTES

Les hôtels à insectes sont des abris qui permettent d'attirer et d'accueillir les insectes. Ils leur offrent un refuge pour l'hiver et un lieu où nicher et se reproduire à la belle saison. L'équipe des espaces verts a fabriqué plusieurs hôtels à insectes à partir de matériaux de récupération. Les deux plus importants se trouvent sur le rond-point de la Briqueterie et dans le petit parc au pied du château d'eau derrière la mairie.

Soyez également des jardiniers éco-responsables !

- Ne taillez pas vos haies avant le 30 juillet afin d'attendre l'envol des derniers oiseaux qui s'y seraient nichés.
- Semez une prairie fleurie dans votre jardin !
- Vous ne pouvez plus utiliser de produits phytosanitaires non autorisés depuis le 1^{er} janvier 2019. Remplacez vos pesticides par des alternatives : désherbage thermique, paillage, binage...





Une nouvelle responsable des affaires juridiques et des marchés publics

Suite au départ de Christelle Riche, une nouvelle responsable des affaires juridiques et des marchés publics a été recrutée, Natacha Still. L'occasion de présenter le rôle et les missions du poste de juriste territorial.

Natacha Still a pris ses fonctions le 16 avril dernier. Avec une solide expérience de 17 années en tant que juriste pour divers organismes, notre nouvel agent a la gestion des affaires juridiques et de la commande publique de la Ville.

Dans le cadre des affaires juridiques, elle apporte son expertise dans des domaines variés, et gère les contentieux en liaison avec la Directrice Générale des Services. En effet, en une petite vingtaine d'années, la fonction juridique est devenue essentielle aux communes suite à l'inflation normative (réglementations nationales et européennes complexes et changeantes) et la judiciarisation croissante de la société (tendance des individus en conflit avec l'administration à porter l'affaire en justice, avec des enjeux financiers parfois importants). C'est à cet agent que revient donc la tâche de sensibiliser les services et les élus sur les risques encourus par la collectivité (agents, élus) en cas de litige. La juriste territoriale est également responsable du contrôle préalable des actes juridiques qui engagent la collectivité. Elle organise ce processus, vérifie la validité juridique des actes et organise la procédure de validation. Pour cela, elle effectue une veille juridique et s'informe régulièrement de l'évolution de la législation et de son impact pour la collectivité.

De par sa parfaite maîtrise de la réglementation et des procédures de

marchés publics ainsi que des règles budgétaires et de comptabilité publique, Natacha Still est également en charge de l'ensemble des marchés publics de la ville. Elle gère d'un point de vue administratif et financier les marchés et contrats de la Commune en liaison avec les services concernés. À ce titre, elle assiste les

responsables de service lors de l'évaluation de leurs besoins, notamment par le biais d'analyses quantitatives et qualitatives. Elle prépare, instruit et lance la procédure de passation des marchés publics. Elle gère également les avenants et contrôle la régularité juridique des MAPA (Marchés à Procédure Adaptée).

COMMANDE PUBLIQUE : QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC ?

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 définit les marchés publics comme des contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs publics avec un ou plusieurs opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les procédures de commande publique sont strictement encadrées, et doivent obéir à trois grands principes :

- **Liberté d'accès à la commande publique** : toute personne doit avoir librement accès aux besoins des acheteurs.
- **Égalité de traitement des candidats** : toute discrimination est interdite et la rédaction du cahier des charges doit être objective et ne pas orienter de choix. De plus, les acheteurs doivent examiner toutes les offres envoyées dans le délai demandé. Enfin, si un candidat pose une question, la réponse doit être transmise à tous les candidats afin de permettre à tous de disposer d'une information équivalente.
- **Transparence des procédures** : le principe de transparence garantit les deux premiers principes. Il assure aussi à tout soumissionnaire dont l'offre est rejetée une réponse expliquant les motifs du rejet.

QUI SONT LES ACHETEURS PUBLICS ?

Les acheteurs publics sont : l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics. D'autres organismes privés créés pour satisfaire des besoins d'intérêt général doivent aussi respecter les règles de passation des marchés publics.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT À UN MARCHÉ PUBLIC ?

Dans le respect du principe de liberté d'accès à la commande publique, tout opérateur économique peut se porter candidat à l'attribution d'un marché public, même les micro-entrepreneurs.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés publics supérieurs ou égaux à 40 000 € HT doivent être passés par voie dématérialisée.



PORTRAIT

RESSOURCERIE

Union Familiale

Collecte et 10€ par vos bénévoles de vêtements, petits meubles, bricolage, objets ménagers, livres, dvd, disques, jouets, tige de meuble, vaisselle, bibelots, image et...
Organisation de ventes caritatives plusieurs fois par an, dons à d'autres associations.

Une occasion de se réunir en journée pour partager un moment convivial !

Le théâtre rituel de l'Union Familiale, mêlé à l'art de spectacle vivant, propose des événements culturels de qualité : pièces de théâtre, concerts, spectacles, spectacles pour enfants, etc...

Des moments de détente !

Consultez le programme sur : www.theatre-uf-esanville.com

Soutien par dons de livres à des situations éducatives, accompagnement scolaire, projet d'insertion ou mariage, etc...

EDUCATION

Une idée avec les bénévoles !



Union Familiale
17,9 rue des Tuiles - 95400 ESANVILLE

Accueillir, Soutenir
« Développer »
des activités culturelles, sociales, et éducatives.

Vous avez quelques heures de temps libre par semaine ou bien occasionnellement ?

NOS LEURS
Jeunes, Actifs ou Séniors,

Rejoignez notre équipe de bénévoles pour développer nos actions.

Contact : 06 82 74 47 82
www.theatre-uf-esanville.com
uf.esanville@gmail.com

Sylvie Geremia, présidente de l'association de l'Union Familiale



Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Sylvie GEREMIA, je suis mariée, et jeune retraitée cadre dans le secteur du BTP.

Depuis quand vivez-vous à Ézanville ? Pourquoi avez-vous choisi d'y vivre ?

J'habite à Ézanville depuis 26 ans, après avoir passé mon enfance à Stains, puis à Domont pendant 10 ans. C'est surtout la proximité de la nature et le côté « village » d'Ézanville qui nous ont incités à venir nous y installer.

Vous êtes la présidente de l'Union Familiale, pouvez-vous nous présenter cette association ?

L'Union Familiale, que je préside depuis 6 ans, est une association caritative, créée en 1937 pour aider des familles en grande précarité. Notre mission aujourd'hui est d'Accueillir, Soutenir et Développer des activités culturelles, sociales, et éducatives. C'est pourquoi nous développons 3 types d'actions :

- **La Culture :** Le Théâtre, avec sa salle de 110 places, organise régulièrement des concerts et des spectacles : théâtre de boulevard par la Compagnie de l'UF, Concerts de Jazz Tribu, Accueil de groupes, troupes et jeunes artistes, et bientôt les premiers concerts des Accordés (notre formation classique) et de notre chorale Voix-Si Voix-La Ézanville.
- **La Ressourcerie :** Vêtements, livres, DVD, Vaisselle, linge de maison, maroquinerie, petit électroménager, petits meubles, etc... qui proviennent de dons, sont triés et revendus à très bas prix (lors de ventes ouvertes au

public). Mais nous venons aussi beaucoup en aide à d'autres associations ou missions locales, telles que le Secours Catholique, la Croix-Rouge, les CCAS d'Ézanville, de Domont, d'Écouen (pour des actions d'insertion par le logement), Plaine de Vie, le Relais, la bibliothèque d'Ézanville, etc.. et dernièrement la BAPSA (Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri) de la Police Nationale.

- **L'Éducation :** dons de livres à diverses associations impliquées dans l'alphabétisation, et dernièrement création d'une action de coaching en communication « **Des Clés pour s'Exprimer** » aidant les jeunes à performer lors d'entretiens et d'épreuves orales pour concours et examens. Nous travaillons actuellement au Collège Aimé Césaire, avec des élèves de 3^e, et pouvons en accueillir d'autres, de tous niveaux, dans nos locaux.

Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer dans cette association ?

Après avoir pratiqué la danse et suivi un enseignement à l'École du Spectacle, j'ai pris des cours de théâtre et m'installant à Ézanville, j'ai découvert ce petit bijou qu'est le Théâtre de l'Union Familiale, rue des Écoles. Avec une amie comédienne, Chantal Frébet, nous cherchions un lieu pour créer des spectacles, nous avons pris contact avec l'association qui nous a ouvert ses portes. C'est ainsi que nous avons adhéré à l'Union Familiale il y a 25 ans et travaillé avec ses bénévoles pour faire revivre ce théâtre, fermé depuis longtemps, afin de le réhabiliter et lui

*Nos bénévoles sont
bienveillants, intègres
et très engagés et nous
aimerions en accueillir
d'autres car si « Seuls nous
faisons peu, Ensemble nous
pouvons faire beaucoup »*

rendre sa destination première : l'accès à la Culture.

Quels sont les projets de l'association ?

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous renforcerons nos activités visant à développer le lien social dans notre commune. Nos bénévoles sont bienveillants, intègres et très engagés et nous aimerions en accueillir d'autres car si « *Seuls nous faisons peu, Ensemble nous pouvons faire beaucoup* ».



ASSOCIATION



INVEN'TERRE vous aide dans votre projet de rénovation énergétique

La transition énergétique est devenue un enjeu vital pour nos sociétés, l'homme se doit de réduire la pollution due à ses activités pour espérer limiter les effets dévastateurs du changement climatique sur l'environnement. En France, la loi sur la transition énergétique votée en 2015 a permis de lancer une dynamique dans les secteurs d'activité les plus énergivores. Les données publiées par l'ADEME en 2018 nous montrent que 45 % de l'énergie consommée par la France est utilisée par le secteur du Bâtiment, ce qui en fait le premier secteur sur lequel il faut agir si nous voulons réduire notre impact environnemental.

Réduire l'impact du secteur du bâtiment passe essentiellement par la rénovation énergétique qui permet d'agir sur 70 % de la consommation d'énergie de nos habitations, c'est pourquoi l'État a mis en place plusieurs dispositifs d'aide pour inciter et accompagner financièrement les rénovations énergétiques performantes.

AU-DELÀ DES AIDES FINANCIÈRES :

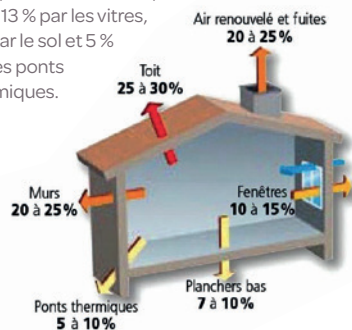
Pour un particulier Lambda, il n'est pas toujours évident de comprendre le mécanisme des aides financières (critères d'éligibilité, conditions, cumul avec d'autres aides...), de savoir quels travaux choisir, quels équipements ou matériaux choisir, ou encore quelle entreprise choisir. Il y a donc un besoin d'accompagnement technique,

de nombreuses initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, visent à répondre à ce besoin.

À l'Est du Val d'Oise, l'association Inven'Terre propose depuis 2006 des permanences info énergie pour conseiller gratuitement les particuliers dans l'élaboration de leur projet de rénovation énergétique. Ces permanences info énergie ont lieu le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois. Les Ézanvillois qui le souhaitent, peuvent prendre un rendez-vous avec un professionnel de la rénovation énergétique en adressant une demande par courriel à eie_inventerre_95@yahoo.fr ou en appelant directement par téléphone le 0632210534.

> À noter

Dans le cas d'une maison traditionnelle non isolée, 30 % de la chaleur est perdue par le toit, 25 % par les murs, 20 % par le renouvellement d'air, 13 % par les vitres, 7 % par le sol et 5 % par les ponts thermiques.



EN BREF

Finances publiques : nouvelles modalités de paiement en espèces

La direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise s'est engagée dans un plan visant à supprimer le manquement des espèces à ses guichets (article 201 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28/12/2018).

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2021, pour les contribuables et les redevables de produits locaux, les services des Finances publiques n'accepteront plus les paiements de leurs dettes en numéraire. Les paiements par carte bancaire ou par chèques continueront quant à eux à être acceptés.

• **Pour les avis et factures comportant un QR code** et la mention « payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement », les usagers souhaitant toujours régler en numéraire (dans la limite de 300 €) sont invités à se rendre auprès d'un buraliste partenaire. Ils peuvent bien sûr y régler leurs dettes également par carte bancaire s'ils le souhaitent. La liste des buralistes partenaires est disponible sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>). Le(s) document(s) joint(s) recense les buralistes partenaires à proximité de votre commune à l'heure actuelle. À Ézanville, il s'agit du Jean Bart, 23 Grande rue.

• **Pour les avis et factures ne comportant pas de QR code**, les usagers qui souhaiteraient payer en espèces (dans la limite de 300 €) peuvent le faire, sur rendez-vous uniquement, auprès de deux caisses « Finances publiques » résiduelles, à savoir le Service de gestion comptable de Cergy-Pontoise (5, avenue Bernard Hirsch 95010 Cergy-Pontoise - Tél. : 0627638368) ou la trésorerie de Sarcelles (1, boulevard François Mitterrand 95200 Sarcelles - Tél. : 0139931833).



L'ESSENTIEL

Vote par procuration : nouvelle procédure dématérialisée

À compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure "Ma procuration" sera largement dématérialisée. Un dispositif en 3 étapes :

1. L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères.
2. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'assistant de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'identité de l'électeur mandant apparaît à l'écran, l'OPJ / APJ la contrôle au regard de la pièce d'identité présentée. La validation sur le portail par l'OPJ / APJ déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.
3. Le maire ou le service à qui il a donné délégation, se connecte sur le portail Internet dédié. Il procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

Association AAEE : sorties à venir

L'AAEE (Association des Amis et Élèves d'Ézanville) vous propose plusieurs sorties :

- 19 mai : déjeuner-croisière musicale sur l'Oise.
- 7-8-9 juin : escapade de 3 jours en Baie de Somme
- Sessions « jeux de société » du jeudi : 20 mai - 17 juin

Rens. : Danièle Glotin - 0610491082.

Remplacement des compteurs gaz

Une directive européenne de juillet 2009 vise à remplacer l'ensemble des compteurs de gaz par Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF. L'objectif est de moderniser le réseau de gaz et s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Le distributeur GRDF s'occupe de la pose du nouveau compteur Gazpar, chez vous. Cette installation, tout comme le compteur Gazpar, ne vous est pas facturée. Environ 1 mois avant la pose, le distributeur GRDF vous envoie un courrier pour vous présenter les étapes d'installation et les avantages du nouveau compteur Gazpar. Environ 15 jours avant la pose, l'entreprise chargée de l'installation du compteur vous informe par courrier de la date prévue de l'intervention et de votre présence indispensable ou non lors du RDV.

Fermeture temporaire du bureau de poste

Le bureau de Poste d'Ézanville sera fermé du 27 mai au 8 juin 2021 pour travaux. Ces services seront transférés sur La Poste de Domont (38 av. Jean Jaurès).

LE CHIFFRE DU MOIS

789^e place : c'est le classement d'Ézanville sur les 34837 communes françaises au palmarès des Villes et Villages où il fait bon vivre ! Ce classement se base notamment sur 8 catégories qui sont évaluées, à savoir la qualité de vie, la sécurité, les transports, les commerces et services, la santé, l'éducation, les sports et loisirs et la solidarité.

IMPORTANT !

Suite aux annonces gouvernementales, **les élections régionales et départementales sont décalées d'une semaine et auront lieu les 20 et 27 juin 2021. La clôture des inscriptions sur les listes électorales est reportée au 14 mai 2021 au lieu du 7 mai 2021.**
Plus d'informations sur ezanville.fr

LE CARNET

MARS 2021

Naissances

Manoa BELTRAN
Zoé THÉBAULT

Décès

Thi Lang HAMADI

AVRIL 2021

Naissances

Freya BENAMARA
Gelsy SANCHES
TAVARES

Mariages

Ralph LOUIS et
Claudia PIERRE-LOUIS
Kévin BASCHIROTTA
et Camille THALAMY

Décès

Ernest GOUTTÉ
Antonio MAGANO MAIO
Irène ROGER

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 0139354480

Directeur de la publication // Eric Battaglia

Rédaction // Ève Pavesi

Conception-réalisation // RDVA // 0139901000

Impression // STIP // 0139919173 //

Dépôt légal à parution

ISSN : 1292-3729.



Tribunes d'expression des groupes politiques

Vote du budget 2021

Nous avons voté naturellement les subventions accordées aux associations mais avons assorti notre vote de plusieurs remarques et questions : « Pour un objectif de transparence, peut-on connaître quels sont les critères d'attribution de ces subventions (type d'activité, ancienneté, propositions et natures des projets, innovation, résultats sportifs...) ? Quelle commission est décisionnaire pour en étudier les demandes ?

Par rapport au budget précédent, nous avons constaté que certaines associations qui bénéficiaient d'une subvention en 2020 sont absentes de la liste de cette année : Culture et métissages, Union des parents de Paul Fort, Malades et handicapés, Indépendants pour nos enfants, Peep Lycée, ... Quelle raison à ces disparitions ? Nous regrettons la baisse drastique des subventions accordées à l'USEE. En effet, s'il est exact que les mesures de chômage partiel compensent une partie des charges fixes, il existe un réel contexte de désaffectation des licenciés dans certaines disciplines sportives et culturelles qui a entraîné une baisse de ressources non négligeable pour nos associations ».

Les réponses obtenues en conseil municipal ne sont ni claires ni suffisantes au regard de l'attention que méritent nos associations.

Nous nous sommes abstenus sur le vote du budget 2021: Absence de débat sur le fond en commission, pas de critères de décisions sur travaux et projets, reconduite des lignes budgétaires sans réelle réflexion, accumulation de projets mis bout à bout sans une cohérence d'ensemble. Par exemple, si l'éco pâturage est une bonne idée que nous souhaitons voir se développer, qu'en est-il du plan vélo et de la circulation globale à Ézanville, du plan énergie pour les prochaines années ? C'est un manque de vision et de réflexion à long terme. Nous estimons nécessaire que soit proposé et débattu un plan pluriannuel d'investissements et une estimation des besoins et des attentes des Ézanvillois dans une ville qui franchira bientôt le cap des 10000 habitants.

**Pierre Leduc, Paule Schaauff et Alain Lambert
Ézanville ensemble**

Merci à Pierre Grégoire de son engagement pour Ézanville

Nous souhaitons remercier notre camarade du groupe Ézanville c'est vous ! et ami, Pierre Grégoire.

Pierre s'est installé sur Ézanville en 1983 avec sa famille et très rapidement il s'est engagé. Il intègre le conseil municipal en 2001 et devient adjoint au sport avec une délégation générale puis 1er adjoint. Il a œuvré à la construction du nouveau stade et à l'agrandissement du Complexe de la Prairie. Il a également fait en sorte que la ville obtienne les labels « Ville active et sportive » et celui de « Terre de Jeux 2024 » dans la perspective des JO de Paris 2024.

Pierre souhaite aujourd'hui agir en passeur de flambeau à la jeune génération en démissionnant de ses fonctions d'élu municipal. Nous saluons son geste car il permet à Emilie Gimeno de nous rejoindre en tant que nouvelle élue à la faveur d'une réorganisation de notre équipe. Elle pourra ainsi découvrir le fonctionnement de la vie municipale et endosser son rôle d'élue pour s'y investir pleinement. Pierre se consacre désormais à ses nouvelles fonctions de Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95) dans la continuité des compétences qu'il avait développées à Ézanville. Il poursuit son engagement dans de nouvelles responsabilités. Il continuera à faire rayonner Ézanville dans le département et au-delà.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions et lui exprimons, au nom de tous ceux qui l'ont côtoyé et apprécié, toute notre reconnaissance pour son travail pour notre ville.

Nous sommes très heureux d'accueillir Emilie Gimeno dans notre équipe et nous poursuivrons avec elle notre engagement à votre service.

Nous voulons par ailleurs avoir un mot pour une agente municipale, proche collaboratrice de Pierre, qui nous quitte à l'an passé à cette période. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Prenez soin de vous.

**Ézanville c'est vous !
Sébastien ZRIEM, Nadia GOSMANT,
Pierre GREGOIRE, Sylviane SINAY**

Le mois dernier nous évoquions nos inquiétudes concernant les points budgétaires et d'urbanisme mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 24 mars.

La présentation faite lors de ce conseil n'a pas levée nos interrogations quant à la cohérence des budgets tant de fonctionnement que d'investissement compte tenu de la situation sanitaire qui perdure depuis plus d'un an.

Dans ce contexte, la municipalité n'a pas pu ou souhaité enclencher les travaux d'investissement votés l'an dernier et s'est naturellement retrouvée avec un excédent de trésorerie cumulé de 5,9 M€.

La situation sanitaire risque de durer au moins jusqu'à l'été prochain, et pourtant l'équipe municipale a maintenu ses taux de prélèvement, c'est-à-dire nos impôts !

Ce principe correspond à faire de la trésorerie sur le compte des ézanvillois. Nous ne comprenons pas le bienfondé d'une telle démarche quand une vague de difficultés sociales pointe à l'horizon.

C'était pourtant le moment de faire preuve d'une gestion dynamique ou au moins d'augmenter significativement les aides aux associations.

A l'instar d'autres communes, l'installation de petits personnages à l'effigie d'enfants, aux abords des passages protégés est une excellente idée afin de protéger nos enfants autour des écoles.

Le seul risque (difficilement mesurable) est l'accoutumance de cette alerte dans les circulations coutumières l'effet de surprise terminé pour les automobilistes.

Fin avril, la jonction des rues de la Fraternité et Colbert (annoncée pour fin 2020) n'est toujours pas terminée, les panneaux de circulation attendent d'être installés et l'ouverture vers Ecoen est toujours barrée.

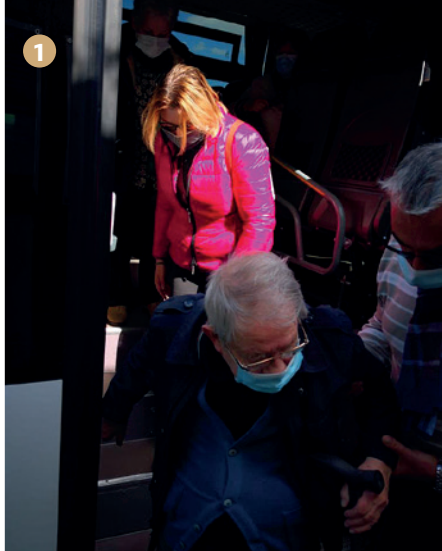
Nous espérons que les rares raccordements au réseau d'évacuation d'eaux pluviales seront suffisants en cas de fortes précipitations sur une chaussée à forte pente.

Enfin, le trafic aérien pourtant ralenti en cette période, apporte toujours beaucoup de nuisances, notamment liées aux descentes douces pour l'atterrissage élargissant le périmètre. Monsieur le Maire nous a dit se sentir concerné par ce sujet, nous voilà donc rassurés.

**Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville**

RETOUR SUR

1



1



1 **7 avril**

Les séniors ézanvillois ont été accompagnés par les élus jusqu'au centre de vaccination de Saint-Brice-sous-Forêt.

2 **29 avril**

Distribution des fournitures scolaires offertes aux maternelle. À travers cette action, la Municipalité souhaite accompagner les élèves dans leur scolarité en s'assurant que chaque CP possède le matériel de base requis tout en aidant financièrement les familles.

L'AGENDA

8 mai

Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945

Les élus et anciens combattants commémoreront l'anniversaire de la capitulation allemande et la fin de la Guerre en Europe le samedi 8 mai au monument aux Morts, place de la République.

Comité restreint sur invitation conformément aux mesures sanitaires en vigueur.



2



2

